Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Linda Mansouri le 1 mai 2021

La 20e édition du concours ‘Talents des Cités’ est lancée !

Dans le cadre du programme ‘Entrepreneuriat pour tous’, le ministère chargé de la Ville et Bpifrance lancent la nouvelle édition de ‘Talents des Cités’. Il s’agit là d’un concours ouvert aux entrepreneurs en devenir et en activité dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les entrepreneurs ont jusqu’au 13 juin 2021 pour candidater.

Le concours ‘Talents des Cités’ a pour objectifs de repérer, récompenser et accompagner les réussites entrepreneuriales issues des quartiers prioritaires de la ville. Chaque année, il récompense une trentaine de créateurs d’entreprises. En 2020, la tarasconnaise Souad El Boutahiri avait ainsi obtenu le prix régional dans la catégorie ‘création’. L’institut ‘Dermo Beauty by S’ , proposant des soins de beauté à l’aide de technologies innovantes a bénéficié d’une dotation financière et d’une belle exposition médiatique.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Linda Mansouri le 1 mai 2021

« Dans les quartiers, on a, autant qu'ailleurs, l'envie d'entreprendre et le droit de réussir. La création d'entreprise est un levier fort d'émancipation mais aussi d'attractivité pour ces territoires fragiles. Celles et ceux qui osent, qui prennent des risques, doivent être soutenus et récompensés », indique la ministre chargée de la Ville, Nadia Hai. En 20 ans d'existence, ce sont près de 600 entrepreneurs récompensés.

Qui peut participer ?

Tout candidat résidant en quartier prioritaire de la ville*, ayant installé ou ayant le projet d'y créer une entreprise. Le candidat doit être suivi par un organisme d'accompagnement ou de financement à la création d'entreprise.

**liste des quartiers prioritaires sur https://sig.ville.gouv.fr/*

Quels critères de sélection ?

Les candidats seront évalués sur leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial et bien-sûr à l'aune de leur viabilité économique et de l'impact de leur activité sur le quartier (créations d'emplois et de lien social).

Comment y participer ?

Il suffit de candidater avant le 13 juin sur la plateforme: https://talentsdescites.plateformecandidature.com/. Les référents locaux BGE, réseau national d'appui à la création et la reprise d'entreprises, en lien avec les responsables créations et entrepreneuriat de Bpifrance, sont à la disposition des candidats pour répondre aux questions.

Deux catégories

La catégorie émergence est destinée aux porteurs de projet issus des QPV* et/ou souhaitant s'installer dans un QPV*. La catégorie création est destinée aux créateurs d'entreprise en activité depuis moins de trois ans, issus et/ou implantés dans un QPV*. Ils doivent avoir bénéficié d'un accompagnement par une structure d'appui à la création d'entreprise.

Quelles dotations ?

Les lauréats régionaux de la catégorie création se verront remettre une dotation de 2 000 euros, ceux de la catégorie émergence, une dotation de 1 000 euros. Les lauréats nationaux recevront des dotations monétaires pouvant aller jusqu'à 7 000 euros (montant défini par le partenaire récompensant le prix) ou une campagne de visibilité média.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !